

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du lundi 29 juillet 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 22 juillet 2024

Présents : 8

vingt-neuf juillet deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 10

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, JENNIFER DEVÈZE, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 10

Représentés: AUDREY BLANQUET représentée par Claudine HOUSELLE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés: LUDOVIC LEVAIS

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: THIERRY MARSILHAC

Objet: Attribution complémentaire de subventions 2024 - DE_083_2024

Monsieur le Maire explique au conseil municipal avoir reçu en mairie une demande de financement provenant de la MAM "Les P'tites Z'ailes du Cézallier", présente sur le territoire communal.

Par courrier en date du 22 juin 2024, ladite association a sollicité une subvention d'un montant de **CENT EUROS (100,00 €)** auprès de la commune d'Allanche afin de contribuer à l'équipement des locaux de la MAM.

Après lecture faite par Monsieur le Maire du courrier de demande, il propose aux membres de l'assemblée délibérante de donner une suite favorable à la demande de financement de la MAM "Les P'tites Z'ailes du Cézallier".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Date de transmission de l'acte: 02/08/2024
Date de réception de l'AR: 02/08/2024

015-211500012-DE_083_2024-DE
A G E D I



- **DE DONNER** une suite favorable à la demande de subvention effectuée par la MAM "Les P'tites Z'ailes du Cézallier";
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser ladite subvention d'un montant de **CENT EUROS (100,00 €)**.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : **02 AOUT 2024**
publié le : 02 AOUT 2024



Date de transmission de l'acte: 02/08/2024
Date de réception de l'AR: 02/08/2024

015-211500012-DE_083_2024-DE
A G E D I